Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 095-259502631-20230411-DB00282023-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry

Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°: 002-2023

Du: mardi 11 avril 2023

Nombre de Conseillers:

en exercices: 08 présents: 08 votants: 08

Date de la convocation :

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Chauvry sous la présidence de Monsieur Didier Dagonet, Président.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier Dagonet, Président,

<u>Délégué titulaire de la Commune de Béthemont-la-Forêt</u> :

Madame Isabelle Oger, Monsieur Jean-Baptiste Rouault

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry:

Mesdames Aline Kasse et Laetitia Galandon, Monsieur Angel Garcia,

Déléguées suppléantes de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Madame Sophie Papon,

Délégué suppléant de la Commune de Chauvry:

Monsieur Raphaël Barouch,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mesdames Corinne Morelle et Laurence Guerault, secrétaires du syndicat,

SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame Isabelle Oger,

OBJET: Approbation du Compte de Gestion 2022

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la nomenclature M 57,

Considérant, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le comptable public, le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant, l'absence d'observation,

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

S.I.RE.

ID : 095-259502631-20230411-DB00282023-BF

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Résultats des votes Pour		Contre	Abstention	
Nombre de voix	8	-	-	

Approuve, le Compte de Gestion de l'exercice 2022 tel qu'il lui est présenté, en parfaite concordance avec le Compte Administratif 2022,

Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultats de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultats reportés 2021	Résultats de clôture 2022
		Section de for	nctionnement		
238 283,43 €	302 604,27 €	-64 604,27 €	18 264,32	117 736, 01 €	34 867,42 €
		Section d'inv	estissement		
18 264,32 €	12 085,10 €	6 179,22 €		-1 264,32 €	4 914, 90 €
Total		-58 425,05 €	18 264,27 €	116 471,69 €	39 782,32 €

Autorise, le Président à signer le Compte de Gestion 2022,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Chauvry, le 11 avril 2023

__1 /

Didier DAGONET

Le President